

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00059
Numéro SIREN : 540 040 086
Nom ou dénomination : 2B1st Consulting

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/004499



SAS 2B1ST CONSULTING

943 Route des Pecles

74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

EXERCICE CLOS LE: 31/12/2020

SIRET : 54004008600022

APE : 7022z

EKYLIS

Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

11, rue Guilloud 69442 Lyon Cedex 03

Tél: 04.72.68.87.87 - Fax : 04.72.33.16.18 et 04.72.68.87.70

e.mail : contact@ekylis.com site : www.ekylis.com

Sommaire

1. COMPTES ANNUELS	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Soldes intermédiaires de gestion	6
2. DOCUMENTS FISCAUX (RN 2065)	7

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	343 390	330 012	13 377	7 556
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	25 739	16 980	8 759	11 985
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres immobilisations financières	916		916	903
ACTIF IMMOBILISE	370 044	346 992	23 052	20 445
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	132 970		132 970	155 970
Fournisseurs débiteurs	665		665	820
Etat, Impôts sur les bénéfices	73 731		73 731	68 385
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 759		1 759	2 031
Autres créances	794		794	
<i>Divers</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes	105		105	
Valeurs mobilières de placement	150 888		150 888	77 113
Disponibilités	148 263		148 263	27 664
Charges constatées d'avance	1 243		1 243	2 088
ACTIF CIRCULANT	510 418		510 418	334 070
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	880 462	346 992	533 470	354 515

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Réserve légale	5 000	5 000
Autres réserves	159 979	141 082
Résultat de l'exercice	33 693	18 897
CAPITAUX PROPRES	248 672	214 979
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	139 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	139 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 630	24 805
Personnel	14 440	7 631
Organismes sociaux	22 358	43 154
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	20 535	9 850
Autres dettes fiscales et sociales	8 527	13 081
Dettes fiscales et sociales	65 860	73 716
Autres dettes	42	9 671
Produits constatés d'avance	37 265	31 345
DETTES	284 797	139 536
TOTAL PASSIF	533 470	354 515

Compte de résultat

	31/12/20	31/12/19	Abs.(M)	Abs.(%)
PRODUITS				
Production vendue	504 640	556 660	-52 020	-9,35
Subventions d'exploitation	73 731	68 385	5 346	7,82
Autres produits	3 153	3 068	85	2,78
Total	581 524	628 113	-46 589	-7,42
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	113 893	208 528	-94 636	-45,38
Total	113 893	208 528	-94 636	-45,38
MARGE SUR M/SES & MAT	467 631	419 584	48 047	11,45
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	12 427	6 576	5 850	88,96
Salaires et Traitements	268 170	258 449	9 721	3,76
Charges sociales	103 224	93 116	10 108	10,86
Amortissements et provisions	7 983	18 047	-10 064	-55,76
Autres charges	39 837	25 640	14 197	55,37
Total	431 641	401 828	29 813	7,42
RESULTAT D'EXPLOITATION	35 991	17 756	18 234	102,69
Produits financiers	2 093	1 141	952	83,42
Résultat financier	2 093	1 141	952	83,42
RESULTAT COURANT	38 083	18 897	19 186	101,53
Charges exceptionnelles	4 390		4 390	
Résultat exceptionnel	-4 390		-4 390	
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 693	18 897	14 796	78,30

Soldes intermédiaires de gestion

	31/12/20	31/12/19
MARGE COMMERCIALE		
Production vendue	504 640,00	556 660,00
MARGE DE PRODUCTION	504 640,00	556 660,00
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	504 640,00	556 660,00
MARGE BRUTE GLOBALE	504 640,00	556 660,00
Autres achats et charges externes	113 892,59	208 528,29
VALEUR AJOUTEE	390 747,41	348 131,71
Subventions d'exploitation	73 731,00	68 385,00
Impôts, taxes et verst assimilés	12 426,50	6 576,38
Charges de personnel	371 393,67	351 564,62
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	80 658,24	58 375,71
Reprises s/ charges et Transferts	3 137,00	2 814,00
Autres produits	15,86	253,51
Dot. amortissements et provisions	7 983,08	18 046,73
Autres charges	39 837,47	25 640,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	35 990,55	17 756,21
Produits financiers	2 092,64	1 140,92
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	38 083,19	18 897,13
Charges exceptionnelles	4 390,44	
Résultat exceptionnel	-4 390,44	
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 692,75	18 897,13

DOCUMENTS FISCAUX (RN 2065)

Désignation de l'entreprise : SAS 2BLST CONSULTING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 943 Route des Pecles 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 4 0 0 4 0 0 8 6 0 0 0 2 2			Néant <input type="checkbox"/> *				
Exercice N clos le, 31/12/2020							
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	343 389	330 012	13 377
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	25 738	16 979	8 759
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI	915		915	
TOTAL (II)		BJ	BK	370 043	346 991	23 052	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	105		105
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	132 970		132 970
		Autres créances (3)	BZ	CA	76 949		76 949
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	150 888		150 888
	Disponibilités	CF	CG	148 262		148 262	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 242		1 242	
	TOTAL (III)	CJ	CK	510 417		510 417	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	880 461	346 991	533 469	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2B1ST CONSULTING		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	159 979		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	33 692		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	248 672	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	139 000		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	42 630		
	Dettes fiscales et sociales	DY	65 860		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	42		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	37 265		
	TOTAL (IV)	EC	284 797		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	533 469		
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	145 797			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	170 690	FH	333 950	FI	504 640
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	170 690	FK	333 950	FL	504 640
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	73 731
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 137
	Autres produits (1) (11)					FQ	15
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	581 523
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	113 892
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 426
	Salaires et traitements*					FY	268 169
	Charges sociales (10)					FZ	103 224
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	7 983
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	39 837	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	545 533	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	35 990	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	882
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	1 210
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	2 092	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 092	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	38 083	

Désignation de l'entreprise		SAS 2B1ST CONSULTING		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		4 390	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		4 390	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		(4 390)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL		583 616
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM		549 923
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN		33 692
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		3 137
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		39 816	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements des immobilisations			4 390			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**

CALC219BF

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS 2B1ST CONSULTING
943 Route des Pecles
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

Numéro SIRET du principal établissement

54004008600022

Code APE

7022z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFIP.

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Adresse du principal établissement 943 Route des Pecles 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC			Ancienne adresse en cas de changement 62 Rue Ferdinand Buisson 69003 LYON		
Exercice ouvert le ¹	01/01/2020	et clos le	31/12/2020		
Activités	A5	Code NACE	SIREN		
• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*				<input type="checkbox"/>	
N° SIREN de la société mère			CX		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,					
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)			DX		
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en N-1			AZ	<input type="checkbox"/>	
• Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	<input type="checkbox"/>	Préciser la date de début d'activité (cf notice)		
• PME au sens communautaire*	KZ	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) AUT		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	504 640			
• Nombre de salariés	CZ	2	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	2
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	<input type="checkbox"/>	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
				• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*	GZ <input type="checkbox"/>

*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2019	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %] + ligne 5	6	

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	
DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNÉE CIVILE 2019	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux, ² aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , avec un lien de dépendance :	15a	en France :
	15b	à l'étranger ⁴ :
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux, ² aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	16a	en France :
	16b	à l'étranger ⁴ :
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	18a	en France :
	18b	à l'étranger ⁴ :
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	19a	en France :
	19b	à l'étranger ⁴ :
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	

² Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

³ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

⁴ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 – ligne 23))</i>	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance – <i>Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> – <i>Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25</i> – <i>Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNÉE CIVILE 2019	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14+ ligne 26)	27	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	30	
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 27 – ligne 28a – ligne 28b – ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	31b	

II – DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2019	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 – ligne 35 – ligne 36 + ligne 37)	38a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)</i>	39b	

⁵ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁶ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

⁷ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

Montant net total des dépenses de recherche (<i>report de la ligne 31a</i>)	40a	
<i>Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)</i>	40b	
Montant du crédit d'impôt $[(\text{ligne } 40a - \text{ligne } 40b) \times 30 \% + \text{ligne } 40b \times 50 \%^8]$	41	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 87a</i>)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (<i>ligne 41 + ligne 42</i>)	43a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (<i>report de la ligne 38a</i>)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (<i>report de la ligne 38b</i>)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement $[(\text{ligne } 44a - \text{ligne } 44b) \times 30 \% + \text{ligne } 44b \times 50 \%^8]$	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 87b</i>)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (<i>ligne 45 + ligne 46</i>)	47a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement</i>	47b	
Montant des aides de <i>minimis</i> accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de <i>minimis</i>	48	
Montant cumulé (<i>ligne 47a + ligne 48</i>)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : <i>Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a</i> <i>Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a</i> <i>Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)</i>	50a	0
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement</i>	50b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (<i>ligne 43a + ligne 50a</i>)	51a	
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (<i>ligne 43b + ligne 50b</i>)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (<i>montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €</i>)	52a	
<i>Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)</i>	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche $[(l. 52a - l. 52b) \times 30 \% + l. 52b \times 50 \%^8]$	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (<i>ligne 31a - 100 000 000 €</i>)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (<i>ligne 54 x 5%</i>)	55	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 53 + ligne 55</i>)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 87a</i>)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (<i>ligne 56 + ligne 57</i>)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION

Montant net total des dépenses de collection (<i>report du montant porté ligne 38a</i>)	59a	
<i>Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)</i>	59b	
Plafond disponible (<i>100 000 000 € - ligne 52a</i>)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise $[(\text{Dépenses portées ligne } 59a \text{ dans la limite de la ligne } 60 - \text{Dépenses portées ligne } 59b \text{ dans la limite de la ligne } 60) \times 30 \% + (\text{Dépenses portées ligne } 59b \text{ dans la limite de la ligne } 60) \times 50 \%^8]$	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible $[(\text{ligne } 59a - \text{ligne } 60) > 0]$ le crédit d'impôt est égal à $[(\text{ligne } 59a - \text{ligne } 60) \times 5 \%$	62	

⁸ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € – montant ligne 66)	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2019	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	7 321
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	253 080
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]	72	114 315
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	374 716
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	374 716
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	80	6 060
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 – ligne 78 – ligne 79 – ligne 80 + ligne 81)	82a	368 656
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a – ligne 82b) x 20 % + ligne 82b x 40 %] ¹²	83	73 731
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	73 731
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	73 731
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer.

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		87a	87b	87c

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		88a	88b	88c

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE¹³

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

¹³ S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-A-1-SI

Dépenses engagées
au titre de 2019**CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE - ETAT ANNEXE**

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Adresse du principal établissement			Ancienne adresse en cas de changement		
943 Route des Pecles			62 Rue Ferdinand Buisson		
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC			69003 LYON		
Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020		
Activités	A5	Code NACE	SIREN		

I – Obligations déclaratives pour les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2019 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 10 millions d'euros et n'excédant pas 100 millions d'euros doivent renseigner le tableau suivant :

Part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base	Nombre d'équivalents temps plein correspondant	Rémunération moyenne de ces titulaires d'un doctorat

II – Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en au titre de l'année déclarée et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 100 millions d'euros doivent renseigner les tableaux suivants

A. Présentation générale du(des) projet(s) de R&D en cours en N et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1

Décrire succinctement le(les) opération(s) de R&D en cours à la date de dépôt de l'état, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1, et le calendrier des différentes étapes de l'(des) opération(s) :

B. Travaux de R&D en cours en 2020, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2019, et ressources associées

1. Décrire la nature des opérations de recherche en cours en 2020 à la date de dépôt de l'état et pour lesquelles les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2019

2. Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de sous-traitance).

Opération	Personnel affecté à chaque opération		Titulaires d'un doctorat financées par les dépenses de recherche ou recrutés sur leur base		
	Nombre	Qualification	Part des titulaires d'un doctorat	Nombre d'équivalents temps plein correspondants	Rémunération moyenne
1					
2					
3					
4					
5					
Personnel affecté à chaque opération Affectation à temps plein ou à temps partiel aux travaux de recherche	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés aux d et d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Nature	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés aux d et d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Montant prévu au contrat (le cas échéant)	Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de sous-traitance) :		
			Immobilisations affectées à chaque opération		Affectation totale ou partielle aux opérations de recherche
			Nature		
1					
2					
3					
4					
5					

C. Localisation des travaux de R&D au sein de l'entreprise

Lieu d'exécution de chaque opération (mentionner les coordonnées précises, si différentes du siège)

1
2
3
4
5**D. Localisation des travaux de R&D confiés à des tiers**

Noms et adresses des organismes auxquels la réalisation des opérations de recherche est confiée

Indiquer s'il existe ou non un lien de dépendance

1
2
3
4
5



SAS 2B1ST CONSULTING

**943 Route des Pècles
74400 Chamonix-Mont-Blanc**

**SIRET: 54004008600022
Numéro immatriculation : 540040086 RCS Annecy
APE: 7022Z**

**PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Avril 2021
de la SAS 2B1ST CONSULTING
Exercice clos au 31.12.2020**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le PV de l'assemblée générale ordinaire de 2B1st Consulting qui a eu lieu le 23 Avril 2021 au 943 Route des Pècles 74400 Chamonix-Mont-Blanc de 10h00 à 14h00.

L'ensemble des actionnaires ont élargé la feuille de présence ; la séance débute à 10h00.

1) Présentation du Rapport de Gestion 2020

Mr Jean-Charles Guilhem, président de 2B1ST Consulting, présente le rapport de gestion pour l'année 2020.

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle ce Vendredi 23 Avril 2021, afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice écoulé et clos au 31 Décembre 2020.

Les comptes de la société seront soumis à votre approbation et vous devrez vous prononcer sur la proposition d'affectation du résultat réalisé au titre de ce dernier exercice.

Les convocations pour la présente assemblée vous ont été adressées par mail le 8 Avril 2021. Préalablement à la présente assemblée, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous avons communiqué les documents suivants :

- Ordre du jour
- Comptes annuels
- Contrat de Bail
- Contrats de Licence de marque

1

26.04.2021



See beyond, move first



De plus ces documents ont été tenus à votre disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée.

a) Activité de la société au cours de l'exercice écoulé et résultat à affecter

Pour cet exercice 2020 de la société la présentation des comptes ne fait pas l'objet d'une modification par rapport aux comptes de l'exercice précédent.

Cet exercice se situe dans la suite du précédent avec le développement des activités numériques autour de l'application Industrie 4.0 Smart Platform[®] pendant que l'activité historique de la société autour du site de www.projectsmaexplorer.com étend sa notoriété.

Néanmoins, les mesures de confinement et leurs conséquences en termes de limitation de déplacement et l'annulation des salons et conférences nous ont obligé à repenser notre approche commerciale. Les instructions gouvernementales sur le télétravail nous ont également amenés à se réorganiser.

Si l'activité de développement s'est adaptée rapidement à ces nouvelles contraintes, les ventes ont traversé une période plus compliquée au premier trimestre, mais qui s'est vite redressée. En effet, les acteurs du secteur du pétrole et de la chimie sont habitués à fonctionner à distance avec des outils numériques modernes. Par ailleurs, l'effondrement de la consommation de pétrole au deuxième trimestre a semé la panique chez les donneurs d'ordre, les sociétés d'ingénierie et les fabricants relançant la demande d'informations sur les marchés au bénéfice de notre base de données www.projectsmaexplorer.com.

Cette période a été l'occasion de tester et d'apprécier la fidélité de nos clients et la consistance de nos actions de prospections antérieures. Les limitations de déplacement nous ont aussi permis de nous poser et de travailler à l'extension de l'offre de www.projectsmaexplorer.com dans deux directions, les énergies renouvelables et l'évaluation des applications numériques dans l'ensemble des projets. Ces nouvelles offres visaient à répondre à une demande persistante de nos clients. Leurs lancements réussis ont contribué à fidéliser les clients acquis, d'étendre leurs abonnements et à en attirer de nouveaux.

Ces extensions de notre offre de service ont pesé encore un peu plus sur les temps de réponse de la base de données, nous obligeant à rechercher de nouvelles technologies avec notre prestataire pour maintenir un bon niveau de service. Une solution a été testée avec succès sur l'exercice 2020.

Comme chaque année, nous avons souffert des changements d'organisation avec pour conséquences de suspendre les abonnements en cours pour une période de 6 à 12 mois. Ces reports de renouvellement d'abonnements ont pu être couverts par de nouveaux clients.

Concernant l'activité digitale autour de l'application www.industrie4.0smartplatform.com, nous avons mis à profit cette année pour renforcer notre image d'expert dans les secteurs de l'Aéronautique et du Nucléaire où nous avons enregistré la première commande de test. En parallèle

2



nous avons continué à investir pour continuer de fiabiliser l'application qui nous avait été livrée en 2018 et l'améliorer par rapport aux attentes des utilisateurs.

Nos investissements se sont donc concentrés sur cette application en termes de développement alors que sur le plan commercial nous avons activé tous nos réseaux commerciaux, professionnels et associatifs pour trouver de nouveaux clients.

D'année en année nous observons une maturité grandissante de nos prospects ou clients sur les questions numériques, favorisant une meilleure compréhension de notre offre même si le passage à l'acte reste compliqué. En effet, dans les organisations des grandes entreprises les experts du numérique n'ont qu'un rôle consultatif, à ce titre ils ont un droit de véto sur notre solution que nous devons prendre en compte, mais ils n'ont ni budget ni cas d'usage. Passé cette étape, nous devons descendre dans les organisations opérationnelles pour trouver les personnes qui ont des problématiques et éventuellement un budget pour les résoudre. C'est donc une démarche commerciale longue et complexe dans un contexte où les prises de contact sont limitées.

Pour faire face aux incertitudes de cette année 2020, nous avons bénéficié de la réduction des frais de voyage et de salons, et des mesures de chômage partiel à 50% pour certains personnels.

Dans ce contexte, 2B1st Consulting a réalisé un chiffre d'affaires de 504640 euros en 2020 à comparer à 556 660 euros en 2019.

Si nous avons reçu les premières commandes en 2020 pour l'application www.industrie4.0smartplatform.com, le total des produits d'exploitation reste composé essentiellement de ventes d'informations de www.projectsmaexplorer.com.

Géographiquement ce chiffre d'affaires de 504 K€ se répartit toujours de manière assez similaire d'une année à l'autre :

- | | | |
|-------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| • France | 171 K€ soit 34% en 2020 à comparer à | 126 K€ soit 23% en 2019 |
| • Export CEE | 290 K€ soit 57% | 300 K€ soit 54% |
| • Export hors CEE | 43 K€ soit 9% | 130 K€ soit 23% |

Les achats ont représenté 113 892 euros en 2020 à comparer à 208 528 euros en 2019 générant une valeur ajoutée en augmentation de 63% en 2019 à 77% en 2020. En l'absence de voyages et de salons, les principales dépenses d'achats se limitent aux loyers de bureaux et de véhicules stables à 35K€ en 2020 et à des honoraires auprès de prestataires en augmentation à 15K€ en 2020 pour 8K€ en 2019.

Les charges (rémunérations + charges) de personnel ont augmenté légèrement à 371K€ en 2020 au lieu de 351 K€.

L'excédent brut d'exploitation passe ainsi de 58K€ en 2019 à 80K€ en 2020.

Les autres charges ont, en revanche, augmenté de 25K€ en 2019 à 40K€ en 2020 du fait des redevances de marque.



Dans le même temps le crédit d'impôt d'aide à l'innovation (CII) a augmenté lui de 68 K€ en 2019 à 73 K€ en 2020.

Les dotations aux amortissements ont continué de baisser du fait de l'internalisation du développement de 18 K€ en 2019 à 8 K€ en 2020.

Le résultat d'exploitation de 2020 ressort donc à 35K€ à comparer à 17K€ euros en 2019.

Le résultat courant évolue dans le même sens qui monte à 38K€ en 2020 au lieu de 18K€ en 2019.

La fin de la pratique d'amortissement dérogatoire en 2018 permet de comparer les résultats de l'exercice à 34K€ en 2020, soit 7% du chiffre d'affaires, au lieu de 19 K€ de 2019 et 3% du chiffre d'affaires.

Compte tenu de nos investissements et de notre politique d'amortissement, nous n'aurons pas non plus d'impôt sur les bénéfices à payer en 2020. Comme en 2019, nous continuons de supporter sur l'exercice des charges importantes auto-financées pour le développement de nos applications sans qu'elles aient pu encore contribuer de manière significative au chiffre d'affaires. Dans le contexte, ce résultat peut être jugé satisfaisant.

b) Bilan de la société

Entre 2019 et 2020, les méthodes d'amortissements pratiquées sur les investissements sont restées inchangées, l'actif immobilisé de la société a augmenté de 20K€ en 2019 à 23 K€ en 2020, dont 13K€ d'immobilisations incorporelles et 9K€ d'immobilisations corporelles. La société ne détient pas d'immobilisations financières.

L'actif circulant de la société a considérablement augmenté de 334 K€ en 2019 à 510K€ en 2020 avec l'apport du PGE pour 139K€ et une bonne rentrée des paiements générant des Valeurs Mobilières de placement en augmentation de 77K€ en 2019 à 151K€ en 2020 et des disponibilités en forte hausse de 27K€ en 2019 à 148K€ en 2020, les autres éléments d'actif restant stables.

Au cours de l'exercice la société n'a procédé à aucune acquisition ou cession d'immobilisations. Aucune plus-value ou moins-value n'est à constater à ce titre sur l'exercice.

Malgré tous nos efforts autofinancés de développement de nos solutions, le PGE et nos réductions de coûts ont permis de faire passer l'actif net de la société de 354K€ en 2019 à 533K€ la fin de l'exercice 2020.

Le passif de la société fait apparaître un résultat net comptable à 34K€ en 2019 pour 19 K€ en 2019.

Le capital social de 50 K€ et la Réserve Légale de 5 K€ sont restés inchangés en 2019. La décision d'affecter le résultat de 2019 de 19 K€ aux Autres Réserves a permis d'augmenter ces Autres Réserves de 141 K€ en 2019 à 160 K€ en 2020 de manière à consolider la situation financière de la société face à un besoin accru de fonds de roulement.

Cette décision a permis de continuer à renforcer les capitaux propres à 249 K€ en 2020 pour 215 K€ en 2019.



En 2020, les dettes ont augmenté de manière significative du fait des 139K€ du PGE de 140 K€ en 2019 à 285K€ en 2020. En dehors du PGE, les dettes ont augmenté légèrement du fait des prestations de services sous-traitées pour www.projectsmartexplorer.com, facturées en fin d'exercice et non réglées à la date de clôture de l'exercice.

Le total du passif de la société s'élève donc à 533 K€ en 2020 pour 355 K€ en 2019.

c) Activité de la société en matière de recherche et développement

Les efforts de développement engagés depuis 2017 se sont poursuivis en 2020 autour de l'application www.industrie4.0smartplatform.com. Le choix de création d'une « Digital Factory » dans un incubateur de start-up à Annecy confirme sa pertinence même si les principaux intéressés sont pour l'essentiel en télétravail. En effet, le départ d'un développeur nous a conduit à lancer un nouveau recrutement en période de confinement. Malgré nos craintes, celui-ci s'est très bien passé grâce à la richesse du bassin d'emplois à Annecy et la qualité de notre offre mission-conditions de travail.

Cet effort reste entièrement auto-financé grâce à la bonne tenue de l'activité commerciale de www.projectsmartexplorer.com et au contrôle des dépenses.

Ces évolutions ont continué d'exiger un investissement très lourd pour notre société de 374K€ en 2020 pour 342 K€ en 2019, 281 K€ en 2018, 406 K€ en 2017, 150 K€ en 2016 et 138 K€ en 2015, selon les déclarations faites au Crédit Impôt Innovation (CII), dont nous avons vu les premiers résultats en 2020.

En 2020, l'application www.industrie4.0smartplatform.com a passé avec succès un test d'intrusion (sécurité) par un prestataire extérieur, à la demande d'un grand donneur d'ordres Américain. Les audits effectués par ce donneur d'ordres ont également confirmé la solidité de notre solution et sa compatibilité avec les exigences extrêmement élevées de son système d'information.

d) Dépenses somptuaires soumises à des réintégrations suivant l'article 223 du code général des impôts

La société n'a pas engagé de dépenses somptuaires dans l'exercice passé au sens de l'article 223 du code général des impôts exigeant l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

e) Activités des filiales de la société

La société n'a pas de filiale.

f) Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé

Pour l'exercice écoulé les évènements majeurs sont relatifs aux conséquences de l'épidémie de Covid intervenant en début d'année. Si la mise en place du télétravail s'est faite sans difficulté, il a fallu néanmoins recruter dans cette période et surtout repenser notre stratégie marketing et commerciale avec l'arrêt des déplacements et des salons ou conférences.



Avec une activité très orientée vers l'export, nous sommes très exposés aux limitations de voyage. Néanmoins, la fidélité de nos clients, le développement de nouvelles offres, le pivotage de notre stratégie de communication vers les réseaux sociaux, l'activation de nouveaux réseaux professionnels nous ont permis de trouver en France des relais de croissance pour compenser le grand export.

www.projectsmartexplorer.com reste le produit phare de la société, il est maintenant reconnu par nos clients comme le meilleur sur le marché pour les aider à affronter les turbulences du secteur de l'énergie.

Côté digital, l'application www.industrie4.0smartplatform.com a bénéficié d'une qualification par la filière aéronautique, s'ajoutant aux tests de sécurité passés avec succès, celle-ci construit sa légitimité dans un marché inondé d'innovations et qui se cherche encore.

Dans ce contexte et s'agissant d'un outil collaboratif exigeant une prise de décision collective de multiples acteurs au sein d'une entreprise, l'impossibilité de faire des présentations de cette solution innovante en présentiel ralentit sa promotion. De fait, les premiers succès remportés en 2020 sont très encourageants pour l'avenir.

g) Evolution de l'activité de la société

L'extension de l'offre de www.projectsmartexplorer.com autour des énergies renouvelables et du digital a été très bien reçue, elle nous permet de fidéliser nos clients, d'en gagner de nouveaux et d'améliorer nos marges. Dans le contexte de transition énergétique engagée par les gouvernements, cette offre devrait rester porteuse pour les années qui viennent.

En parallèle, les entreprises, qui étaient encore circonspectes face à la transition numérique, commencent à s'y engager et cherchent des solutions pour cela. Notre plateforme collaborative www.industrie4.0smartplatform.com se confirme comme la seule solution sur le marché à supporter la mise en œuvre de l'entreprise étendue ou connectée. Les demandes se précisent malgré les difficultés de communication. Le crédit acquis en 2020 auprès de quelques clients nous permet d'espérer son déploiement en 2021.

Sur le plan marketing et commercial, nous allons continuer à activer tous les réseaux où nous avons une introduction et à mobiliser tous les moyens numériques pour promouvoir notre expertise et consolider notre image en France et à l'export.

h) Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu du contexte toujours incertain auquel nous devons faire face, nous proposons de continuer à consolider notre haut de bilan et d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de 33 693€ de la manière suivante :

- 33 693 € aux Autres Réserves
- 0 € en compte d'associés
- 0 € de dividendes au titre de l'exercice 2020.



La direction de la société espère que vous approuverez les comptes qui vous sont proposés et que vous lui donnerez entier quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

2) Approbation du Rapport de Gestion 2020

Le président propose aux actionnaires de procéder au vote du rapport de gestion.
L'ensemble des actionnaires approuvent le rapport de gestion à l'unanimité pour l'année 2020.

3) Présentation du Rapport financier 2020

Mr Jean-Charles Guilhem, président de 2b1st Consulting, expose les comptes annuels de la société qui ont été établis par Le cabinet d'expertise Comptable Ekylis.

4) Approbation du Rapport financier 2020

Le président demande aux actionnaires de procéder au vote du rapport financier.
L'ensemble des actionnaires approuvent à l'unanimité le rapport financier pour l'année 20.

5) Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de 33 693 € de la manière suivante :

- 33 693 € aux Autres Réserves
- 0 € en compte d'associés
- 0 € de dividendes au titre de l'exercice 2020.

6) Vote pour l'affectation du résultat

L'ensemble des actionnaires votent l'affectation du résultat de 33 693 euros aux réserves libres au titre de l'exercice 2020.

7) Délibération Contrat de Bail du Siège Social

Le contrat de bail du siège social a été envoyé à tous les actionnaires par mail avant l'assemblée générale afin d'en prendre connaissance pour la délibération.



8) Vote Contrat de Bail du Siège Social

L'ensemble des actionnaires approuvent à l'unanimité le contrat de bail du Siège social

9) Délibération Contrats de Licence de Marque

Les contrats de licence de marque : 2B1ST CONSULTING, PROJECTSMARTEXPLORER, INDUSTRIE 4.0 SMARTPLATFORM ont été envoyés par mail à tous les actionnaires par mail avant l'assemblée générale afin d'en prendre connaissance pour la délibération.

10) Vote Contrats de Licence de Marque

L'ensemble des actionnaires approuvent à l'unanimité les contrats de Licence de Marque des 3 marques précitées.

11) Renouvellement du mandat du Président

Mr Jean-Charles demande aux actionnaires présents et représentés de renouveler le mandat de Président de la société 2B1ST Consulting SAS pour une durée de 2 ans.

Les actionnaires présents et représentés votent à l'unanimité le renouvellement du mandat de Mr Jean-Charles Guilhem comme président de la société 2B1ST Consulting SAS.

12) Succession de Mr Jean-Charles Guilhem et de Mme France Guilhem suite à leur départ en retraite au 01/07/2023.

Afin d'assurer au mieux les successions en juillet 2023, on va effectuer une analyse de tâches des divers postes des salariés de la société ainsi que celles du Président.

A la suite de cela, la réorganisation pourra se définir et il serait bien de commencer le recrutement des personnes à partir du 2^{ème} semestre 2022, afin de superposer la transition de la nouvelle équipe.

13) Situation sur l'exercice en cours et perspectives

Avec l'arrivée de la pandémie du Coronavirus, nous avons mis 3 salariés en activité partielle à 50%. Une demande de PGE (Prêt garanti par l'état) a été demandée auprès du Crédit Mutuel, banque référente de la société, qui nous a été accordée à hauteur de 139 000€.



Le renouvellement des abonnements de www.projectsmartexplorer.com se font bien depuis le début de l'année, avec de nouveaux petits clients pour remplacer le départ de petits clients.

De gros clients devraient repasser commande pour un budget de 70KF à 100KF.

Quelques touches chez RACE suite aux divers Webinars sur LinkedIn

Pour www.industrie4.0smartplatform.com cela est plus compliqué du fait qu'on ne peut pas visiter les clients.

On attend le retour des utilisateurs.

On est en train se refaire le site www.2b1stconsulting.com qui devrait être mis en ligne d'ici la fin de semaine.

Une refonte du site www.projectsmartexplorer.com (et ses diverses fonctionnalités) est prévue d'ici la fin de l'année si la société se porte bien.

14) Questions Diverses

Il n'y a pas de question, l'exposé de Mr Jean- Charles Guilhem étant très bien documenté et très bien exposé.

Mr Jean-Charles Guilhem remercie l'assemblée d'avoir participé à l'AG de 2B1st Consulting .

Son Président
Jean-Charles Guilhem

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.